



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-quatrième session**  
Rome, 9-10 septembre 1998

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

**ROUMANIE**

POUR

**LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES APUSENI**





## TABLE DES MATIÈRES

Table of Contents is inserted here	
<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROJET</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Roumanie	2
<b>DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET</b>	<b>4</b>
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs du projet	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement du projet	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	14
<b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>14</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE</b> Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	17



**APPENDICES**

<b>I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)</b>	<b>2</b>
<b>III. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)</b>	<b>3</b>
<b>IV. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)</b>	<b>5</b>
<b>V. FINANCIAL ANALYSIS (ANALYSE FINANCIÈRE)</b>	<b>9</b>



## TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Leu roumain (ROL)
1,00 USD	=	8 000 ROL
1,00 ROL	=	0,00013 USD

## POIDS ET MESURES

Système métrique

## SIGLES ET ACRONYMES

AFS	Accord de financement subsidiaire
ANDR	Agence nationale de développement régional
CCP	Comité de coordination du projet
DGDR	Direction générale du développement rural
FCRA	Fonds de crédit renouvelable des Apuseni
ICP	Institutions de crédit participantes
PTBA	Programme de travail et budget annuel
UEP	Unité d'exécution du projet

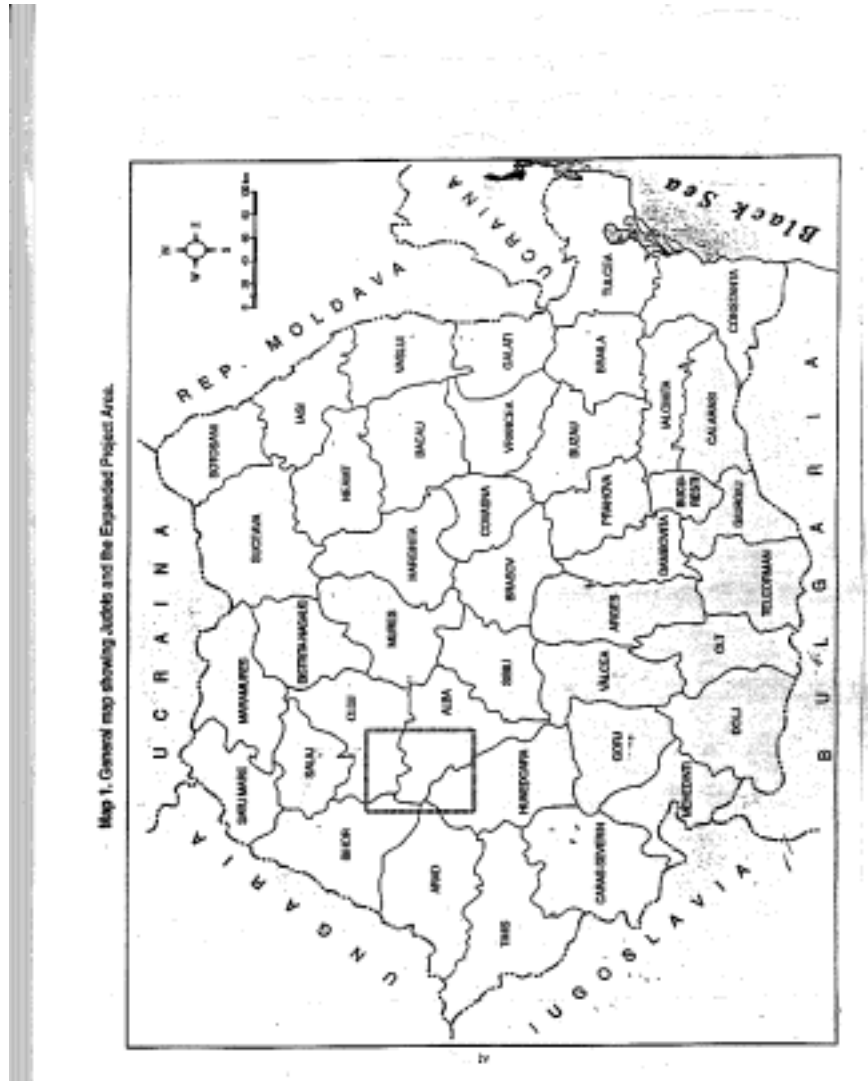
## GOUVERNEMENT DE LA ROUMANIE

### Année budgétaire

1er janvier - 31 décembre



## CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

*Les appellations figurant sur cette carte et la présentation des données qui y apparaissent n'impliquent de la part du FIDA aucune prise de position quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant au statut administratif des territoires.*

## ROUMANIE

### LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES APUSENI

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	Roumanie
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	34,11 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	12,4 millions de DTS (équivalent approximativement à 16,46 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt équivalent à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
<b>COFINANCEURS:</b>	Allemagne ( Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit - BMZ) (Ministère de la coopération économique) (à confirmer)  Cofinancier du don à confirmer
<b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>	Allemagne: 2,47 millions de USD  Cofinancier du don: 2,62 millions de USD
<b>CONDITIONS DU COFINANCEMENT:</b>	Don
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	360 000 USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	5,20 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES BANQUES PARTICIPANTES:</b>	7,00 millions de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)



## NOTE DE PRÉSENTATION

Les activités du projet se concentreront dans les districts de montagne des Apuseni, et les services offerts par le projet seront accessibles aux familles rurales qui ont souffert dans le passé de privations considérables, tant sociales qu'économiques. Dans la conjoncture économique difficile d'aujourd'hui, celles-ci sont menacées de voir leur niveau de vie continuer à se dégrader. Les petites exploitations caractéristiques des zones de projet ont en moyenne une superficie de 2,6 hectares. Le revenu annuel estimatif provenant de la culture, pour une exploitation privée des Apuseni, est d'environ 1 000 USD (soit 330 USD par tête), alors que le PNB par habitant de 1 450 USD.

La pauvreté générale de la région des Apuseni, qui est commune à une grande partie des zones montagneuses de Roumanie, résulte de plusieurs décennies de négligence de la part de l'ancien régime communiste. La zone n'a jamais été collectivisée, mais les communautés montagnardes ont systématiquement été mises à l'écart par les pouvoirs publics. Les zones reculées d'altitude de la région n'ont pas été pleinement intégrées dans l'économie nationale. Sous le régime communiste, les paysans étaient contraints de livrer du fourrage et du bétail aux fermes d'État à des prix inférieurs aux niveaux couramment pratiqués pour le troc local, et souvent inférieurs même aux coûts de production. Les réformes radicales qu'il a fallu entreprendre récemment pour passer à une économie de marché et plus particulièrement la fermeture d'usines et de mines ont entraîné une réduction des envois de fonds des ouvriers qui y travaillaient à leur famille. En outre, les services sociaux ont été nettement réduits, ce qui a aggravé la vulnérabilité de la population. Faute de fonds pour des intrants et des dépenses d'équipement, le petit exploitant ne peut accroître sa production, et il est nécessaire de développer les infrastructures de commercialisation pour assurer que les producteurs primaires reçoivent une part équitable de la production commercialisée.

Sur la base de l'expérience du FIDA dans d'autres économies en transition, des besoins immédiats du groupe cible - à savoir une assistance financière - et de la situation spécifique de la Roumanie, un projet simple, à deux composantes, a été adopté: mise en place de services financiers ruraux et soutien très limité au gouvernement pour la coordination de services ruraux. Dans la perspective propre au FIDA, le projet introduira un nouveau concept, avec la mise en place d'un fonds de crédit renouvelable des Apuseni (FCRA) qui servira de mécanisme d'avance de fonds pour l'octroi de prêts d'équipement aux bénéficiaires remplissant les qualités requises et le financement de fonds de roulement. Les activités qui pourront être financées seront les suivantes: production animale améliorée, petits ateliers de transformation, et entreprises génératrices de revenu et d'emploi comme l'agrotourisme et les autres petites activités commerciales. Vu que le système bancaire fonctionne relativement bien, environ 90% des fonds du projet iront directement aux bénéficiaires. Le mécanisme d'avance du FCRA refinancera environ 50% des prêts d'équipement, tandis que les institutions financières participantes, qui assumeront l'intégralité des risques de l'opération, apporteront pour leur part 20% du montant; le solde sera couvert par les bénéficiaires et par un don de dotation initiale, d'un montant limité.

La prestation de services financiers exige la participation active des bénéficiaires en ce qui concerne la préévaluation et les contributions des emprunteurs. L'on prévoit que les coopératives existantes, qui sont administrées par les bénéficiaires et sont actuellement en cours de réorganisation, joueront le rôle de principal intermédiaire financier, ce qui assurera une forte participation des clients à l'affinement des politiques et des pratiques régissant la prestation de services financiers. Sur la base de l'expérience acquise grâce aux activités de développement rural financées par l'Allemagne, le projet appuiera aussi la formation de groupes spécialisés de producteurs pour faciliter l'accès aux activités de crédit et de commercialisation.



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA ROUMANIE**  
**POUR**  
**LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES APUSENI**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la Roumanie d'un montant de 12,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 16,46 millions de USD) à des conditions intermédiaires, en vue de contribuer au financement du Projet de développement des Apuseni. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera administré par Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en qualité d'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. La Roumanie, avec une superficie terrestre de 233 440 km<sup>2</sup> et une population de 22,7 millions d'habitants, a des frontières communes avec la Bulgarie, la République Fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), et la Hongrie au sud et à l'ouest; au nord et à l'est, elle voisine avec l'Ukraine et le Moldova. En décembre 1989, l'administration antérieure, hautement centralisée, a été déposée; une nouvelle constitution a été adoptée, et des élections présidentielles et législatives ont été tenues en septembre 1992. Le gouvernement minoritaire, constitué en 1992 à la suite des élections, a mené une politique généralement réformatrice, et la croissance annuelle moyenne du PNB par habitant a baissé de 4% par an entre 1992 et 1995. La Roumanie a longtemps été en retard par rapport aux autres pays d'Europe orientale dans le processus de transition. Sous la nouvelle administration, élue en novembre 1996, la réforme s'est accélérée, la Roumanie confortant son évolution vers l'économie de marché. Une politique de stabilisation, de libéralisation et de croissance économique est actuellement menée. Toutefois, entre 1990 et 1996, la situation économique s'est aggravée, ce qui a fait obstacle à la pleine mise en oeuvre des nouvelles politiques. En 1997, le taux de change Leu/USD, jusque-là relativement stable, s'est rapidement détérioré sous l'effet d'une dévaluation, tandis que la suppression des subventions et du contrôle des prix a plus récemment eu une incidence marquée sur l'inflation. De ce fait, des politiques monétaires plus strictes ont été introduites pour tenter de stabiliser l'inflation et le taux de change. Les protections tarifaires ont été réduites, et le processus de privatisation a été accéléré. Le programme est actuellement appuyé par des prêts extérieurs, d'un montant cumulatif dépassant un milliard de USD. Des mesures supplémentaires d'austérité ont été introduites par le nouveau gouvernement, avec l'accord du Fonds monétaire international (FMI): elles ont notamment consisté à plafonner le montant des prêts que le gouvernement peut obtenir au titre de l'aide, à alourdir le régime fiscal et à examiner plus attentivement les résultats des banques commerciales. Ces mesures commencent à produire des effets et l'on escompte une réduction durable de l'inflation. Cette réduction est en partie liée aux

---

<sup>1</sup> Pour plus de précisions, voir l'appendice I.



perspectives commerciales, qui s'améliorent. Du fait de la transition vers une économie de marché, beaucoup d'équipements sont à présent désuets, d'où une forte baisse des niveaux de vie et la réduction de la capacité du gouvernement à assurer des services, sociaux et autres, à la population.

2. La Roumanie a longtemps été l'une des principales économies agricoles d'Europe centrale et orientale. L'agriculture comptait en 1996 pour 21% dans le PIB, tandis que l'industrie représentait 40% et les services 39%. Le secteur agricole emploie, secteurs structuré et non structuré confondus, environ 35% de la population. Le pays présente des conditions topographiques et climatiques diverses, qui donnent lieu à des systèmes agricoles variés. Environ un tiers du pays est montagneux, un tiers est composé de collines et plateaux, et un tiers de plaines. Avant 1989, environ 90% des terres agricoles étaient exploitées par l'État, dans le cadre soit de coopératives de production agricole, soit de fermes d'État. Environ 10% de la superficie étaient occupés par des exploitations privées, pour la plupart confinées aux zones montagneuses. Après le changement de gouvernement en 1989, les coopératives de production agricole ont été privatisées et redistribuées à environ cinq millions de particuliers, la propriété privée étant limitée à 10 hectares. Dans le cadre du programme accéléré de réforme lancé par la nouvelle administration, les fermes d'État sont soit privatisées, soit démantelées. Les structures de production agricole traduisent pour l'essentiel le changement de la situation économique et la restructuration des exploitations et de l'activité agricole. On a enregistré une réduction appréciable des cultures vendues à l'agro-industrie pour transformation; un accroissement de la production végétale et animale destinée à la consommation et à la transformation domestique; et une réduction de la production commercialisée par le système étatique. Les petits agriculteurs travaillant pour leur propre compte ont réagi aux pressions politiques et économiques du régime antérieur en adoptant un mode de production à faible coefficient d'intrants, soit une agriculture de stricte subsistance.

3. Si les contraintes passées se traduisent encore dans l'attitude actuelle des agriculteurs vis-à-vis de la production, ce qui fait qu'ils restent prudents vis-à-vis de tout investissement additionnel dans les activités fondées sur la production, les petits exploitants ont néanmoins réagi rapidement aux perspectives offertes par le marché. Cela est clairement démontré par la demande actuelle de vaches laitières de bonne qualité dans la zone de projet. Sous l'effet de la hausse des prix qui a suivi la suppression des subventions des prix du lait en février 1997, les agriculteurs des collines sont revenus à la production laitière qui était de tradition dans les zones montagneuses, prouvant ainsi que la demande du marché est un moteur puissant de changement dans la Roumanie rurale.

## **B. Données d'expérience**

4. Bien que la Roumanie soit l'un des membres fondateurs du Fonds, l'intervention proposée sera la première que mènera le FIDA dans ce pays. Le projet, tel qu'il est conçu, reflète en partie l'expérience d'autres donateurs en Roumanie, ainsi que les connaissances acquises par le FIDA dans d'autres économies en transition. Dans le cas de la Roumanie, l'on a notamment observé que le cadre politique dans lequel inscrire les activités envisagées doit souvent être développé et renforcé, et qu'il est fortement besoin d'assistance technique à cet égard. La programmation et l'administration sont d'autres domaines dans lesquels un appui important est nécessaire. Enfin, les interventions proposées doivent être simples et peu nombreuses pour en faciliter la mise en oeuvre et le suivi.

## **C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Roumanie**

5. **Politique roumaine de lutte contre la pauvreté.** Dans le contexte roumain, on considère comme pauvres ceux dont la consommation alimentaire est inférieure à un seuil critique. Ce critère est fondé sur un apport énergétique journalier de 2 425 calories par personne, soit des besoins nutritionnels journaliers minimums qui coûtent l'équivalent de 3,30 USD par jour. Selon cette définition, près de 22% de la population roumaine vit au-dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté chronique et endémique sévit dans certains groupes de population, comme les agriculteurs et les



retraités. La pauvreté passagère, exacerbée par la restructuration de l'industrie et du commerce, se concentre principalement chez les chômeurs des villes. Le gouvernement traite de la question de la pauvreté à la fois dans le cadre de la réforme du système des prestations sociales, qui atténue les difficultés immédiates, et dans le cadre de programmes à long terme s'inscrivant dans des réformes structurelles. Les programmes publics de transfert se composent des éléments ci-après: contributions obligatoires des salariés à un régime de retraite; allocations de chômage, actuellement d'un montant d'environ 21 USD par mois; et programme d'allocations familiales et d'assistance sociale prévoyant une assistance discrétionnaire aux pauvres. Tandis que le gouvernement a entrepris un programme massif de réformes juridiques et de mise en place d'incitations à l'investissement visant à la privatisation et à la remise en état de la base industrielle, agricole et commerciale, potentiellement solide, de la nation, le projet proposé représente sa première intervention pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux de la pauvreté et du sous-développement dans les zones montagneuses défavorisées grâce à l'investissement.

**6. Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants.** Les principales activités de donateurs qui présentent un lien avec le projet proposé sont le projet conjoint Roumanie/Allemagne d'établissement d'associations d'agriculteurs dans le district de Suceva, lui aussi situé en zone montagneuse, et un programme de crédit financé par l'Union européenne. Le projet financé par l'Allemagne a acquis une expérience considérable de la collaboration avec les petits exploitants et de la promotion du développement des petites entreprises. Les activités principales en sont la production animale, l'agrotourisme et l'industrie artisanale. Le programme de crédit de l'Union européenne finance des projets d'entreprise dans certaines zones montagneuses, et a livré des enseignements importants pour ce qui est de la participation des banques locales et des bénéficiaires au cofinancement des activités. En outre, la Suisse appuie une fondation pour la promotion de l'agriculture, où sont formés des agriculteurs à une large gamme d'activités tant agricoles que non agricoles. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé plusieurs activités en Roumanie, y compris une aide aux entreprises privées petites et moyennes, en finançant la création d'un réseau de centres d'affaires à l'échelle du pays. L'un des centres de coordination des entreprises privées petites et moyennes est implanté dans la zone de projet, et pourrait assurer des formations et des prestations de conseils aux bénéficiaires qui souhaiteraient lancer de petites entreprises agro-alimentaires. En juin 1997, la Banque mondiale a approuvé un prêt à l'ajustement du secteur agricole d'un montant de 350 millions de USD, visant principalement à aider la privatisation du secteur et à libéraliser les marchés agricoles. Un projet de services de soutien agricole (d'un montant d'environ 20 millions de USD) pour appuyer la recherche et la vulgarisation est actuellement en phase de préévaluation.

**7. La stratégie du FIDA en Roumanie.** Les politiques sectorielles du gouvernement et les problèmes que rencontre l'amélioration de la production des petits agriculteurs définissent le cadre des interventions ciblées du FIDA. La stratégie du FIDA en Roumanie est axée sur l'éradication de la pauvreté rurale en améliorant le revenu agricole par le biais d'une production végétale et animale améliorées, ainsi que par la promotion des entreprises et du commerce rural dans les zones de montagne défavorisées. Des financements seront accordés pour réaliser des investissements productifs sur l'exploitation, y compris approvisionnement en eau et infrastructures d'élevage; entreposage des récoltes et services de commercialisation des produits, ainsi que transformation primaire des produits animaux ou agricoles et création de petites industries villageoises et artisanales. Les services offerts par le projet non seulement induiront un soutien à la production primaire, mais aussi aux activités de transformation, et seront donc créatrices d'emploi tout en assurant qu'une part équitable du produit financier de la production commercialisée restera aux mains des bénéficiaires. Vu l'expérience que le FIDA a acquise dans les économies en transition, les services de crédit et de finances rurales sont le meilleur choix pour concentrer l'aide du FIDA, et lui donner l'impact le plus immédiat. En outre c'est là le secteur le plus important pour l'économie rurale de la Roumanie, et les principaux donateurs multilatéraux et bilatéraux doivent encore prendre toute la mesure des besoins



pour y subvenir. Conformément à la stratégie institutionnelle du FIDA, le projet sera mis en oeuvre en collaboration étroite avec le secteur privé, à savoir en l'espèce les banques privées et les coopératives de crédit, qui seront les principaux partenaires d'exécution des activités.

8. **Justification du projet.** La stratégie gouvernementale de développement social et économique des *communes* ou districts ruraux longtemps négligées et jamais collectivisées s'articule en trois segments. Premièrement, elle vise à remettre en état, à renforcer ou à établir, selon les besoins, les installations physiques et les services sociaux de base dans les communautés rurales défavorisées expressément désignées, afin d'engendrer un climat plus favorable, en particulier pour les familles les plus jeunes. La mise en oeuvre de cette facette se fera par des investissements du secteur public, et par l'utilisation de financements extérieurs accordés sous forme de dons. Deuxièmement, la stratégie vise à encourager les petites entreprises agricoles commerciales et l'industrie villageoise et artisanale dans ces communautés, dans le respect de l'environnement naturel. Il est toutefois admis qu'un tel développement ne pourra être durable que s'il répond à une demande du marché. Quoique préparé à fournir un soutien limité en capitaux, le gouvernement recherche des crédits commerciaux pour réaliser les financements et les investissements nécessaires. Troisièmement, par le biais de la direction générale du développement rural (DGDR) récemment instituée au sein du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que de l'Agence nationale de développement régional (ANDR) placée sous les auspices du cabinet du premier ministre, le gouvernement assure les services réglementaires et promotionnels requis pour stimuler le développement, et pour coordonner les nombreuses initiatives bilatérales de développement, planifiées ou en cours, dans les zones défavorisées. C'est dans la perspective de ces deux derniers éléments que le projet proposé a été conçu et élaboré. Le projet n'aura, dans un premier temps, qu'une couverture géographique limitée, mais l'élaboration de mécanismes durables d'appui aux petits exploitants et la coordination de ces initiatives pourront être élargies à l'ensemble du pays. L'Union européenne a inscrit le cadre juridique de l'ANDR aux conditions préalables.

## DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

### A. Zone du projet et groupe cible

9. La zone du projet se composera des 121 *communes* défavorisées expressément désignées des six *Judete* (districts) qui couvrent la région des Apuseni. Cette zone compte une population d'environ 384 400 personnes, réparties en 850 villages. Elle est l'une des plus pauvres de Roumanie. La pauvreté profonde de la région des Apuseni, qui est d'ailleurs partagée avec les autres zones montagneuses de Roumanie, tient à la fois à une base de ressources agricoles très limitée, et à une longue période de négligence sous le régime antérieur. Les politiques communistes ont aggravé la pauvreté inhérente au système d'agriculture montagnarde traditionnelle, et enfermé ces zones dans un sous-développement systématique. Les petits paysans avaient pour seule motivation non pas d'améliorer leur production et leur productivité, mais d'éviter les pénalités infligées à ceux qui ne satisfaisaient pas aux quotas. La fusion de petites exploitations était exclue par l'absence d'un marché foncier. Les petits agriculteurs, toutefois, ont pu conserver leur indépendance, et des transferts de revenu effectués par les membres de la famille travaillant ailleurs leur permettaient de compléter les ressources de stricte subsistance qu'ils tiraient de leurs exploitations. La transition à l'économie de marché, quant à elle, n'a pas encore apporté d'avantages à ce secteur. Les fermetures et la contraction généralisées du secteur industriel et minier ont alourdi le fardeau pesant sur de nombreuses communautés rurales, les transferts de revenu ayant fortement baissé, et de nombreux chômeurs urbains étant revenus à l'agriculture traditionnelle ou à l'élevage sur les terres familiales pour compléter leurs maigres allocations mensuelles.

10. En moyenne, les ménages agricoles des Apuseni possèdent 2,6 hectares de terres, à savoir 1,6 hectare de prairies, 0,3 hectare de pâturages, et 0,7 hectare de terres arables. La production



végétale n'est en général pas commercialisée. Le seul revenu monétaire provient de la vente de produits d'élevage. De manière caractéristique, l'exploitation génère l'équivalent en espèces de 1 000 USD par an et par ménage, soit un revenu par habitant de l'ordre de 330 USD par an. Cela revient à 0,90 USD par jour, chiffre à comparer au seuil de pauvreté établi par la Banque mondiale à 3,30 USD par jour. Le groupe familial cible caractéristique se compose de trois personnes, et vit au village ou dans un hameau composé de 25 à 150 ménages. Dans les phases initiales du projet, le groupe cible sera choisi parmi les ménages ruraux des *communes* défavorisées désignées du *Judet* d'Alba, et par la suite de ménages analogues de cinq *Judete* voisins, dans les Apuseni.

## B. Objectifs du projet

11. Les objectifs de développement proposés sont d'améliorer et de stabiliser l'environnement économique des communautés rurales des Apuseni en promouvant et en finançant par le crédit des entreprises agricoles et non agricoles et en apportant des services de développement rural. Compte tenu de l'expérience du FIDA, et pour assurer un impact rapide et démontrable, ainsi que pour établir un mécanisme fiable en vue de l'extension du programme, la portée et la conception du projet ont été voulues simples et bien ciblées. L'approche qui a présidé à la définition du projet a été influencée par la nécessité de fournir une source durable de crédit d'investissement en vue de la création d'entreprises rurales et de la mise en place d'un mécanisme d'exécution qui fasse appel à la fois à l'expertise établie des institutions et des services existants, et qui soit susceptible de répondre aux besoins du secteur, tout en renforçant les capacités institutionnelles nationales dans la perspective de programmes de développement rural. Les principaux facteurs techniques et opérationnels pris en compte dans la conception de la composante crédit ont été les suivants: a) la nécessité d'améliorer l'accès du groupe cible aux services bancaires; b) la nécessité de maintenir la valeur, en termes réels, des fonds destinés au crédit; c) les taux d'intérêt, qui restent élevés; d) la nécessité d'assurer une pleine participation des institutions financières; e) la nécessité d'encourager les emprunteurs à participer et à partager les coûts; et (f) la nécessité d'apporter aux emprunteurs un appui technique.

## C. Composantes

12. **Crédit et services.** Le projet établira un fonds, désigné par le sigle FCRA, pour l'octroi de prêts aux producteurs du groupe cible en vue d'une production agricole et animale améliorée, et pour financer le démarrage d'une gamme d'activités industrielles villageoises et artisanales. Afin de regrouper le plus grand nombre possible d'emprunteurs potentiels, toutes les institutions bancaires officielles et autres intermédiaires financiers (institutions de crédit participantes (ICP)) approuvés par la Banque nationale de Roumanie dans la zone du projet auront accès au FCRA pour relayer des prêts à des emprunteurs satisfaisant aux critères convenus. Pour réaliser cet objectif d'accès facile au crédit, le mécanisme ci-après sera mis en oeuvre: a) le FCRA sera établi en tant que fonds gouvernemental administré par l'ANDR, conformément aux règles et aux procédures opérationnelles établies dans un accord de financement subsidiaire (AFS) agréé par le FIDA. b) Le FCRA sera administré en tant que mécanisme de réescompte ou de refinancement, c'est-à-dire que les ICP pourront récupérer un pourcentage donné du crédit financé par le FCRA. Les ICP seront tenues de justifier les prêts consentis aux bénéficiaires (prêts secondaires) qu'elles ont l'intention de réescompter auprès du FCRA à un taux fixé dans l'AFS. Les ICP supporteront l'intégralité des risques du crédit pour les prêts secondaires. c) Pour maintenir la valeur des fonds versés au FCRA, en valeur réelle, les ICP rembourseront les prêts tirés sur le FCRA à leur valeur en dollars constants. d) Les investissements d'équipement (à l'exclusion du financement d'un fonds de roulement) pour lesquels les emprunteurs des groupes cibles solliciteront un crédit du FCRA, et pour lesquels ils feront un apport initial de 20% au minimum, pourront bénéficier d'une prime à l'investissement du FCRA pouvant atteindre jusqu'à 10% du montant. e) Le libellé du montant du prêt aux bénéficiaires finals, soit en monnaie locale, soit en USD, sera à la discrétion de l'emprunteur. La structure d'un prêt caractéristique consenti pour un investissement dans des moyens de production sera la suivante: financement par le



FCRA à raison de 49%, par les ICP à hauteur de 21%, par les bénéficiaires à hauteur de 20%, et don approuvé 10%.

13. La plage des entreprises de production susceptibles d'être admises à bénéficier d'un crédit varie dans la zone géographique ciblée, de même que la situation du marché qui s'offre aux producteurs primaires, aux petits commerçants, ou encore aux petites unités de production envisagées. On escompte provisoirement qu'environ 8,6 millions de USD seront affectés à des prêts à l'investissement dans la production de lait et de viande bovine, mais aussi dans l'élevage ovin, l'amélioration des pâturages, l'apiculture, la production porcine et la petite aquaculture. Par ailleurs, 5,8 millions de dollars seront mis à la disposition d'une large gamme d'entreprises dont dépendra la production primaire. Ces investissements permettront d'apporter une valeur ajoutée à l'exportation éventuelle de produits vers les marchés urbains, et seront source d'emploi local. Ces entreprises de production primaire seront notamment des unités de traitement des produits laitiers, à l'échelon des villages et à plus grande échelle, des abattoirs et installations de conditionnement de la viande, et l'agrotourisme. Une enveloppe d'environ 4,3 millions de dollars sera réservée aux industries villageoises ou artisanales, y compris les équipements d'agrotourisme, les petits ateliers, les productions artisanales traditionnelles, etc. Enfin 4,3 millions de USD seront réservés à la création d'un fonds de roulement pour les entreprises de production, pour la constitution de stocks de biens de consommation courante et pour lancer le négoce des produits agricoles.

14. Au moins 80% des fonds du FCRA seront affectés aux prêts d'un faible montant, ne dépassant pas 7 000 USD. Des prêts d'un montant supérieur, principalement pour créer des installations de transformation, seront associés et viendront appuyer les prêts consentis aux petits producteurs primaires. Des modèles prudents mettent en évidence la bonne performance financière et la bonne rentabilité des petits investissements dans le secteur agricole et non agricole. Les accroissements projetés de la production, de la productivité et du revenu des ménages qui résulteront des investissements réalisés dans le cadre du projet assureront une bonne rentabilité du crédit à l'investissement. Le projet appuiera la constitution de groupes de producteurs spécialisés. Ces groupes accéderont plus facilement au crédit, et pourront également bénéficier des avantages des achats et des ventes groupés, plus économiques et avantageux pour les groupes.

15. Le principal mécanisme de sélection des bénéficiaires du crédit dans le groupe cible s'articulera en un fonds renouvelable de crédit, et un comité de coordination, à constituer au sein de l'ANDR. Pour bénéficier du crédit il faudra satisfaire aux critères suivants: résidence dans la *commune* défavorisée désignée de la zone du projet; solvabilité du candidat; et compétences techniques de celui-ci au regard de l'objet du prêt. Au bout de la première année d'exécution, si l'administration des prêts et les indicateurs sociaux justifient d'affiner le mécanisme de ciblage, les principaux critères optionnels seront la taille des exploitations, le nombre de bêtes, l'âge et le sexe.

16. **Appui au développement rural.** L'ANDR assumera la pleine responsabilité de la coordination et du soutien aux projets et programmes de développement, y compris le projet de développement des Apuseni, qui visent à atténuer la pauvreté dans les communautés rurales les plus reculées. La DGDR sera chargée de la constitution de groupes, puisque la formation ou la reconversion de la main-d'oeuvre rurale pour développer les petites entreprises agricoles ou non agricoles sont essentielles pour le programme envisagé de crédit. Le projet appuiera le siège de l'ANDR en finançant les coûts essentiels d'équipement et de fonctionnement ainsi que la DGDR pour les études et la formation. La fourniture d'un soutien logistique sera aussi assurée pour les services de terrain élargis de l'ANDR dans le *Judet* d'Alba; les coûts de fonctionnement et d'entretien des bureaux; et la formation du personnel. La coordination des politiques dans le cadre du projet incombera au comité de coordination du projet (CCP) et à son organe exécutif, l'Unité d'exécution du projet (UEP) qui sera implantée dans l'ANDR. Le projet financera, au moyen de sources de cofinancement, l'assistance technique à long terme et la formation de cadres dans les domaines de la



définition de politiques, la programmation et la planification à l'échelon central de la DGDR et de l'ANDR, le développement des agro-entreprises et l'administration du crédit à l'échelon de la zone du projet.

17. Le projet assurera la formation des bénéficiaires à des techniques simples leur permettant d'améliorer leur production et leurs activités de transformation, ainsi qu'aux perspectives ouvertes par le projet d'investir dans des activités génératrices de revenu d'envergure modeste. La formation commerciale et technique sera assurée pour le bénéficiaire moyen qui lance une entreprise agricole ou non agricole. La bonne fin de la formation sera l'une des conditions obligatoires pour bénéficier d'un prêt secondaire du FCRA, et sera stipulée dans le dossier standard de prêt.

#### **D. Coûts et financement du projet<sup>2</sup>**

18. **Coûts.** Le coût total du projet est estimé à 34,11 millions de USD, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, à savoir un montant de 240 000 USD. Le montant peu élevé de ces provisions s'explique par le fait que 91% des coûts de base correspondent à des fonds de crédit, pour lesquels il n'est pas fait de provisions pour aléas. L'élément en devises est estimé à 5% (1,90 million de USD) des coûts totaux. Les coûts, y compris les taxes identifiables, estimés à 170 000 USD, seront couverts par la contribution gouvernementale aux coûts du projet. Les coûts totaux sont récapitulés au tableau 1.

19. **Financement.** La contribution du FIDA est estimée à 16,46 millions de USD (48% des coûts totaux) et elle financera principalement la composante crédit et administration du FCRA; les bénéficiaires apporteront une contribution de 5,20 millions de USD (15% des coûts totaux) au moyen d'une prise en charge minimale moyenne des investissements dans les activités faisant l'objet d'un crédit du FCRA; les institutions de crédit participantes (ICP) apporteront 7,00 millions de USD (21%) par le biais de leurs prêts secondaires aux bénéficiaires; le gouvernement apportera 360 000 USD correspondant aux coûts de fonctionnement différentiels; des contributions à hauteur de 5,09 millions de USD (15%) pour l'élément don des prêts secondaires, les services techniques et la formation seront sollicitées auprès de cofinanceurs. L'Allemagne a fait savoir qu'elle était disposée à cofinancer l'élément services techniques du projet. Le plan de financement indicatif est récapitulé au tableau 2.

---

<sup>2</sup> Pour plus de précisions, voir l'appendice II.

**TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Crédit et services techniques					
Fonds de crédit renouvelable Apuseni	30 800,0	-	30 800,0	-	91
Services techniques pour le crédit	434,6	644,9	1 079,5	64	3
<b>Total partiel</b>	<b>31 234,6</b>	<b>644,9</b>	<b>31 879,5</b>	<b>2</b>	<b>94</b>
B. Appui au développement rural					
Siège	419,3	163,6	582,9	28	2
Services de terrain ( <i>Judet</i> d'Alba)	230,4	51,5	281,8	18	1
Coordination du projet	180,8	938,2	1 119,0	84	3
<b>Total partiel</b>	<b>830,5</b>	<b>1 153,3</b>	<b>1 983,7</b>	<b>58</b>	<b>6</b>
<b>Total, coûts de base</b>	<b>32 065,1</b>	<b>1 798,2</b>	<b>33 863,2</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	28,8	8,0	36,8	22	-
Provision pour aléas financiers	109,6	100,7	210,3	48	1
<b>Total des coûts du projet</b>	<b>32 203,5</b>	<b>1 906,9</b>	<b>34 110,3</b>	<b>6</b>	<b>101</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

⚡ Do not delete this section break - it contains information about the **PORTRAIT** section above ⬆



**TABEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		Bénéficiaires		ICP		Gouvernement		Allemagne <sup>b</sup>		Dons de cofinanceurs <sup>c</sup>		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%			
A. Crédit et services techniques																	
Fonds de crédit renouvelable	15 985,2	97,1	5 205,2	100,0	6 991,6	100,0			-		2 618,0	100,0	30 800,0	90,3	-	30 800,0	-
Apuseni	63,4	0,4	-		-		29,3	8,1	1 075,6	43,6	-		1 168,2	3,4	687,0	451,9	29,3
Services techniques pour le crédit	<b>16 048,6</b>	<b>97,5</b>	<b>5 205,2</b>	<b>100,0</b>	<b>6,991,6</b>	<b>100,0</b>	<b>29,3</b>	<b>8,1</b>	<b>1 075,6</b>	<b>43,6</b>	<b>2 618,0</b>	<b>100,0</b>	<b>31 968,2</b>	<b>93,7</b>	<b>687,0</b>	<b>31 251,0</b>	<b>29,3</b>
<b>Total partiel</b>																	
B. Soutien au développement rural																	
Siège	242,0	1,5	-		-		205,1	56,6	198,0	8,0	-		645,1	1,9	178,1	391,8	75,2
Services de terrain ( <i>Judet d'Alba</i> )	173,8	1,0	-		-		109,1	30,1	29,0	1,2	-		311,9	0,9	55,4	212,2	44,2
Coordination du projet	-	-	-		-		18,8	5,2	1 166,3	47,2	-		1 185,1	3,5	986,3	180,0	18,8
<b>Total partiel</b>	<b>415,8</b>	<b>2,5</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>333,0</b>	<b>91,9</b>	<b>1 393,3</b>	<b>56,4</b>	<b>-</b>		<b>2 142,1</b>	<b>6,3</b>	<b>1 219,8</b>	<b>784,0</b>	<b>138,2</b>
<b>Total des décaissements</b>	<b>16 464,4</b>	<b>100,0</b>	<b>5 205,2</b>	<b>100,0</b>	<b>6,991,6</b>	<b>100,0</b>	<b>362,3</b>	<b>100,0</b>	<b>2 468,9</b>	<b>100,0</b>	<b>2 618,0</b>	<b>100,0</b>	<b>34 110,3</b>	<b>100,0</b>	<b>11 906,8</b>	<b>32 035,9</b>	<b>167,5</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

<sup>b</sup> l'élément assistance technique est estimé se monter à 2,47 millions de USD tandis que le financement des dons en capital se montera à 2,62 millions de USD.

<sup>c</sup> À déterminer.

⚡ Do not delete this section break - it contains information about the LANDSCAPE section above ⬆



PROTRAIT [page](#)

### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

20. **Passation des marchés.** Les achats de biens et services financés sur le prêt du FIDA se feront conformément aux directives agréées par le FIDA. Les procédures de passation des marchés du gouvernement sont en cours de révision, avec le concours de la Banque mondiale. Les procédures du secteur public en vigueur, sous réserve qu'elles soient conformes aux directives du FIDA en matière de passation des marchés, conviendront aux marchés conclus dans le cadre du projet. Comme 90% des investissements issus du projet seront couverts par des prêts secondaires, les besoins de passation de marchés seront modestes. Les achats de biens et de matériel d'une valeur de 100 000 USD ou moins se feront par consultation de fournisseurs à l'échelon national, des factures pro forma étant sollicitées auprès de trois fournisseurs différents. Il est prévu qu'aucun marché ne dépassera ce montant. Les contrats relatifs à des achats de biens et de services d'une valeur maximale de 20 000 USD seront conclus directement. Les services techniques feront l'objet de contrats conformes aux procédures du cofinanceur. Tous les contrats portant sur des biens ou services financés par le FIDA feront l'objet d'un examen rétrospectif par l'institution coopérante.

21. **Décaissements.** Le prêt du FIDA proposé, équivalant à 16,46 millions de USD, sera décaissé sur une période de cinq ans, et la date de clôture est fixée au 30 juin 2004. Les débits du compte de prêt seront effectués conformément aux procédures agréées par le FIDA. Pour faciliter l'exécution du projet, un compte spécial sera ouvert par le gouvernement auprès de la Banque nationale de Roumanie, et le dépôt initial de 2,6 millions de USD y sera versé par le FIDA.

22. **Comptabilité.** Les comptes du FCRA seront tenus conformément aux pratiques comptables de l'ANDR. Des comptes distincts et clairement désignés seront tenus pour les fonds d'administration et les fonds de crédit. La tenue des comptes du projet, qui seront compilés par l'ANDR, la DGDR, l'UEP et le FCRA, incombera à l'UEP.

23. **Vérification des comptes.** Chacune des institutions gouvernementales qui effectue des dépenses dans le cadre du projet tient une comptabilité complète de ses transactions et soumet un bilan mensuel au siège et au Ministère des finances. Conformément aux principes nationaux de vérification des comptes, ceux-ci sont aussi soumis à l'agence locale de la Cour nationale des comptes, qui effectue la vérification continue des dépenses du gouvernement. La Cour nationale des comptes a les capacités et les ressources nécessaires pour assurer la vérification des comptes du projet dans les délais impartis et conformément aux prescriptions du FIDA. Les états financiers et l'opinion du commissaire aux comptes, ainsi que les rapports correspondants seront soumis au FIDA et à l'institution coopérante dans un délai maximal de six mois à compter de la clôture de l'année budgétaire. La vérification des transactions du FCRA incombera à la banque principale et à des vérificateurs internationaux, conformément aux règlements de la Banque centrale.

### **F. Organisation et gestion**

24. **Organisation du projet.** La coordination des activités du projet à l'échelon national sera assurée par le CCP, présidé par le Secrétaire d'État du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation chargé du développement rural. Les responsabilités du CCP consisteront à assurer que les activités du projet sont conformes aux politiques du gouvernement dans le secteur, ainsi qu'aux prescriptions de l'accord de prêt. Le CCP coordonne les activités des départements gouvernementaux et des autres instances intervenant dans le domaine du développement rural et sert d'instance de règlement de toutes difficultés de caractère politique ou financier. L'UEP sera constituée au sein de la DGDR et, outre ses obligations en tant que secrétariat du CCP, elle sera chargée de ce qui suit: tenir les comptes du projet; soumettre des rapports conformément aux exigences du CCP et établir la documentation de projet; conduire le suivi matériel, financier et d'impact des activités du projet en regard du



programme de travail et budget annuel (PTBA); préparer, collationner et soumettre des demandes de reconstitution conformément aux instructions du Ministère des finances; administrer les ateliers du projet; et superviser ou effectuer des examens et des études sur le projet. Les deux composantes du projet seront exécutées sur la base du PTBA approuvé, qui sera à son tour fondé sur des estimations préalables dûment ajustées pour refléter les changements intervenus dans les coûts et les politiques de développement. En ce qui concerne les fonds de crédit du projet, la banque principale collationnera toutes les estimations des ICP se rapportant aux prêts secondaires pour l'année suivante. Pour ce qui est des dépenses de soutien institutionnel du gouvernement, les PTBA seront établis conformément aux prescriptions financières gouvernementales, et selon un calendrier approprié pour être adopté avec le budget. Préalablement à leur communication au Ministère des finances pour traitement et inclusion dans le budget national, les PTBA seront soumis au CCP et au FIDA, pour approbation.

25. Le FCRA sera administré par la Banca Agricola, conformément aux prescriptions de l'AAF agréées par le FIDA qui, entre autres, porteront sur ce qui suit: comptabilité des fonds et rapports financiers; procédures et taux d'escompte et de réescompte; indexation et remboursements; admissibilité des bénéficiaires des prêts secondaires; nantissement et conditions de garantie des prêts secondaires; préparation technique et financière des prêts secondaires; évaluation préalable et approbation des prêts secondaires; et décaissements, supervision et remboursements. L'administration des fonds sera gérée par un comité des prêts et de coordination du FCRA qui aura pour fonction ce qui suit: a) recevoir toutes les demandes des ICP concernant le réescompte de prêts secondaires, et assurer qu'elles sont conformes aux conditions et prescriptions de l'AAF; b) approuver ou rejeter les demandes; c) soumettre tous les comptes, états financiers et autres rapports sur les opérations du FCRA conformément aux prescriptions de l'AAF et aux exigences gouvernementales; d) établir le budget annuel du FCRA (programme de prêt) pour le soumettre au FIDA; et e) assurer la gestion générale du FCRA pour en assurer la viabilité et le fonctionnement efficace.

26. Un petit secrétariat sera constitué pour le FCRA. Ce secrétariat aura notamment pour mandat ce qui suit: a) tenir la comptabilité et assurer la gestion du mécanisme d'escompte du FCRA; b) gérer les fonds de développement; c) assurer l'identification, l'admissibilité et les compétences techniques des emprunteurs; la préparation technique et financière des prêts secondaires; l'évaluation préalable et l'approbation des prêts secondaires; et le décaissement, la supervision et le remboursement selon des procédures conformes aux spécifications de l'AAF; d) organiser la formation technique, industrielle et commerciale des bénéficiaires; e) assister les ICP dans tous les aspects de la promotion du FCRA et du traitement des prêts secondaires; établir des PTBA pour la composante; f) soumettre des rapports conformément aux prescriptions du comité des prêts et de coordination et à la documentation de projet; g) assurer le suivi et l'évaluation de la composante; et h) assurer la coordination avec les autres projets de financement rural nationaux et aidés par des donateurs.

27. Toutes les ICP approuvées par la banque centrale et opérant dans la zone du projet peuvent faire usage du FCRA. Il est néanmoins prévu que la *Casa de Credit Cooperatist*, qui est une institution contrôlée et administrée par les bénéficiaires, et possède un excellent palmarès dans la zone du projet, sera le principal usager du mécanisme. L'une des caractéristiques importantes de la *Casa de Credit Cooperatist* pour ses opérations de prêt est qu'elle insiste sur des garanties plutôt que de s'en tenir au simple nantissement des prêts. Actuellement, la *Casa de Credit Cooperatist* compte plus de 6 000 membres, et gère un portefeuille d'environ 3 500 petits prêts.

28. **Suivi, évaluation et rapports.** Des rapports trimestriels financiers et d'avancement seront établis par le FCRA et la DGDR pour être soumis à l'UEP, et ils récapituleront les activités financières et matérielles effectuées au regard des objectifs du PTBA. Le coordonnateur de projet établira des modèles de rapport, et rédigera un rapport semestriel de synthèse à soumettre au CCP à sa réunion ordinaire semestrielle, et à communiquer aux missions régulières de supervision du FIDA.



Le projet de rapport annuel sera soumis dans un délai de deux mois à compter de la clôture de l'année budgétaire.

29. Le système de suivi tel que défini pour le projet introduira les procédures d'enregistrement et de rapports requises pour assurer un flux adéquat de données permettant d'évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires et pour fournir simultanément aux responsables un outil important de conduite du projet. La préparation des prêts exigera un inventaire de la production actuelle de la petite exploitation, une estimation de son revenu, un plan de restructuration du cycle d'activités culturelles pour permettre un accroissement de la production, et des projections détaillées des paramètres d'investissement, de production, de vente et de coûts de fonctionnement, ainsi que des flux de trésorerie après service de la dette. Des informations additionnelles sur la situation avant l'opération de développement, ventilées par indicateurs de niveau de vie, seront incorporées dans la préparation du document. Par la suite, des données régulières sur la production et le revenu seront recueillies par le personnel d'encadrement et le personnel technique, pour chacun des prêts. Deuxièmement, des rapports réguliers sur la production effective en regard des objectifs planifiés permettra de disposer d'un vaste ensemble d'informations à jour à l'intention de la direction du projet. Cela permettra d'intervenir en temps opportun s'il est besoin de procéder à des ajustements ou à des révisions du type et de l'échelle des actions de développement financées sur les prêts, les principaux domaines de services et de formation méritant d'être appuyés ou fournis, et en cas de problèmes de commercialisation ou d'approvisionnement en intrants. Enfin, les effets des investissements financiers réalisés grâce au projet sur le niveau de vie et le bien-être du ménage seront enregistrés par le même personnel à l'issue du remboursement final du prêt, conformément aux critères établis par la section suivi et évaluation de l'UEP. Une enquête de référence, qui sera effectuée au cours du premier semestre d'exécution du projet, facilitera le travail.

30. Ainsi le projet introduira des procédures globales de suivi de l'exécution de la composante crédit et des services techniques associés; il sera donc possible d'évaluer de façon systématique son impact sur le groupe cible. Cette approche traduit aussi la nouvelle orientation stratégique du FIDA, qui met l'accent sur l'évaluation de l'impact. Compte tenu de son caractère novateur, un spécialiste du suivi et de l'évaluation sera attaché à l'UEP et travaillera en liaison étroite avec le secrétariat du FCRA pour établir les principaux modèles de rapport et arrêter les procédures à mettre en oeuvre pour chaque catégorie de prêt. Ce processus fera l'objet d'un examen régulier dans le cadre de la supervision du projet.

### **G. Justification économique**

31. Les principaux avantages du projet résulteront de la gamme d'activités économiques financées par le mécanisme de crédit mis en place. Ce mécanisme stimulera en particulier une production animale améliorée, cruciale pour l'économie de la région, grâce au financement de reproducteurs améliorés, à l'approvisionnement régulier en produits d'affouragement de bonne qualité, et à de bons soins de santé animale; ainsi qu'en permettant de créer des entreprises de transformation capables d'assurer une rentabilité de haute qualité. En outre le projet financera de petites entreprises rurales de transformation alimentaire, de commercialisation et d'approvisionnement, et des activités rurales connexes, y compris l'agrotourisme. Des modèles ont été établis pour toute une palette d'entreprises rurales, sur la base de variables et de paramètres prudents, en ce qui concerne tant les prix que la production. Ces modèles font apparaître des flux financiers satisfaisants et de forts taux de rentabilité financière, caractéristique générale de l'utilisation améliorée des ressources existantes et du faible coût de la main-d'oeuvre. On estime qu'entre 6 000 et 6 500 ménages, soit 15% du groupe cible, pourront dans un premier temps obtenir de petits prêts, en moyenne d'un montant de 3 000 USD. Ces investissements se traduiront par un accroissement appréciable du revenu des ménages, et permettront ainsi d'assurer l'absorption régulière du crédit. Parallèlement, et de façon tout aussi importante, les financements apportés par le projet permettront aux petits exploitants d'échapper aux pièges de



l'économie de subsistance en devenant des producteurs commerciaux spécialisés. Les prêts d'un montant de 50 000 USD et plus, destinés à la construction des installations de transformation locale, auront des effets analogues à ceux des investissements des petits producteurs, et créeront des emplois pour le secteur de la population qui ne s'adonne pas à la production primaire.

32. En raison de la large gamme d'entreprises agricoles ou non agricoles qui pourront bénéficier du crédit, et des conditions variables du marché dans les Apuseni, il n'a pas pu être fait d'estimation précise des taux d'absorption pour chaque catégorie de prêts. Il n'est donc pas possible de quantifier les avantages du projet de manière exacte. Ainsi, il n'a pas été fait d'analyse économique du projet.

33. Aucun obstacle législatif ou culturel n'empêche les femmes d'avoir également accès au crédit offert dans le cadre du projet. Les femmes, en particulier celles qui sont chefs de famille, peuvent emprunter en leur nom propre; les banques reconnaissent d'ores et déjà en elles leurs clients les plus fiables. Le choix entre une caution et une hypothèque sur les biens pour les prêts jusqu'à concurrence de 2 000 USD permettra aux femmes d'emprunter quand il ne leur sera pas possible d'engager des biens dont elles ne sont pas l'unique propriétaire, par exemple si leur mari, employé à l'étranger, est absent.

## H. Risques

34. Le projet rencontrera deux risques principaux: premièrement, il existe chez les petits agriculteurs une réticence bien enracinée à mettre en jeu leurs titres fonciers pour garantir un prêt. Deuxièmement, les ICP pourraient exiger un montant trop élevé du nantissement pour le petit emprunteur. Toutefois, la conception du projet a pleinement tenu compte de ces risques, et quatre incitations spécifiques sont offertes aux deux parties pour surmonter ceux-ci: a) les emprunteurs retenus bénéficieront d'un don en capital pour les investissements approuvés, qui stimulera la demande de crédit; b) dans le cadre des interventions, les exigences de nantissement des prêts secondaires consentis dans le cadre du projet seront limitées, et le projet mettra l'accent sur la garantie collective ou la caution, et sur le gage de cheptel plutôt que sur l'hypothèque de l'habitation ou de la terre; c) les emprunteurs se verront offrir la possibilité d'un prêt indexé, assorti de taux d'intérêt réels faibles. Cette solution s'est révélée efficace et séduisante ailleurs dans les économies en transition, et une réaction analogue est escomptée en Roumanie; enfin d) les ICP i) bénéficieront en contrepartie des avantages financiers du mécanisme de réescompte du prêt; et ii) ils recevront des concours pour apporter des services techniques à leurs clients et assurer la supervision des prêts.

## I. Impact sur l'environnement

35. L'impact sur l'environnement des activités du projet se situera entre le neutre et le positif. Les prêts financés par le projet en vue de la génération de revenu par les industries villageoises et artisanales n'auront pas d'effet sur l'environnement. La production animale améliorée aura tendance à accélérer le taux d'exploitation avec l'accroissement du nombre des femelles reproductrices dans les troupeaux bovins et ovins. Les politiques d'autrefois, qui restreignaient la production animale des petits agriculteurs, se sont traduites par le développement de formations forestières secondaires et la réduction des superficies des pâturages collectifs ou des pâturages communaux, qui restent sous-utilisés. Il n'existe pas de proposition d'améliorer les pâturages autres que ceux qui sont déjà sous régime de propriété privée et sont cultivés par les petits agriculteurs; par ailleurs le gouvernement a l'intention d'appliquer les politiques préconisées par le Conseil de l'Europe pour la protection de l'environnement montagnard, de sa flore et de sa faune. La production laitière intensive et le petit élevage seront encouragés sur des fermes très éloignées les unes des autres. Il existe une forte demande de fumier de ferme, aussi les déchets animaux de ces exploitations seront en forte demande pour la fumure. Les investissements autorisés par le projet ne conduiront pas à un accroissement appréciable de l'utilisation de produits agrochimiques; enfin la préparation et la supervision technique des prêts permettront d'assurer que les petites exploitations intensives ne polluent pas les eaux de



surface par déversement ou ruissellement d'effluents. Sur la base des procédures de criblage préconisées par le FIDA, et en tenant compte de la probabilité que les atteintes au milieu et aux ressources naturelles seront minimales, le projet est classé dans la catégorie C. Aucune autre analyse ou action spécifique visant l'environnement ne sera requise dans la phase d'exécution du projet.

### **J. Aspects novateurs**

36. L'approche pratiquée lors de la définition du projet a consisté à appliquer et à apparier des techniques financières ayant fait leurs preuves aux capacités existantes du secteur bancaire et administratif roumain; et par ailleurs d'assurer que, à chacun des stades d'avancement du projet, celui-ci répond aux besoins exprimés par tous les participants. Ce faisant, le projet s'efforce d'apporter les moyens et les incitations voulues pour permettre de respecter les taux planifiés de décaissement et d'absorption des prêts secondaires; permettre d'atteindre les objectifs de ciblage; et assurer un impact positif des investissements du projet sur les bénéficiaires. Le réescompte offre un mécanisme qui permet d'attirer un cofinancement local des activités du projet. Ce mécanisme exige un système bancaire relativement élaboré, que possède la Roumanie, mais sa souplesse garantit qu'il offre des incitations, par les conditions de prêt et les taux pratiqués, permettant de satisfaire les attentes aussi bien des institutions de crédit que des emprunteurs secondaires. Par ailleurs le mécanisme de réescompte assure la participation active du secteur privé dans le partage des risques et dans la mise en place d'un mécanisme global de prestations durables. Le suivi financier du crédit aux bénéficiaires étant assuré par les clauses de l'AAF et ses dispositions comptables, le projet tissera un lien solide entre les prêts et le suivi de l'impact. La méthode de traitement des dossiers de prêt prévoit de recueillir et d'enregistrer un grand nombre de données, et avec un minimum de traitement statistique et de visites de suivi sur le terrain, un suivi régulier et ordonné de l'impact du projet sera assuré.

## **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

37. Un accord de prêt entre la Roumanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

38. La Roumanie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

39. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



## QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

40. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la Roumanie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à douze millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (12 400 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Fawzi H. Al-Sultan







## **RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 27 août 1998)

1. Le Gouvernement de la Roumanie (ci-après dénommé "le Gouvernement") met à la disposition de l'ANDR et de la DGDR les fonds du prêt ainsi que les autres fonds nécessaires pour l'exécution du projet, aux termes d'accords de financement subsidiaire, agréés par le FIDA.
2. Les fonds de contrepartie que le Gouvernement doit fournir au projet seront inscrits chaque année dans le budget approuvé de l'État. Les comptes concernant lesdits fonds de contrepartie seront tenus séparément.
3. Le Gouvernement veille à acquitter tous les impôts, droits et taxes analogues connus applicables aux dépenses encourues dans le cadre du projet sur sa contribution aux coûts du projet.
4. Le Gouvernement prend toutes mesures utiles pour que le projet soit mené compte tenu des impératifs de préservation de l'environnement et conformément à la législation environnementale nationale et à tous traités internationaux sur l'environnement auxquels le Gouvernement est partie, notamment l'application d'une réglementation appropriée de l'usage des pesticides agricoles, le cas échéant.
5. Le Gouvernement établit et gère, par l'intermédiaire de l'ANDR, un Fonds de crédit renouvelable pour les Apuseni (FCRA) en faveur de la composante crédit du projet où seront placés le principal et les intérêts perçus sur les prêts secondaires consentis aux agriculteurs sur les fonds du prêt prévus pour le crédit supplémentaire. Les montants disponibles sur le FCRA seront utilisés par l'ANDR et les ICP pour élargir les facilités de crédit aux bénéficiaires conformément aux dispositions de l'accord de prêt et de l'accord de financement subsidiaire avec l'ANDR.
6. Pendant l'exécution du projet, le Gouvernement et le FIDA réviseront périodiquement les taux d'intérêt à appliquer aux prêts secondaires consentis par l'ANDR sur les fonds du prêt par le truchement des ICP. S'il en est besoin, le Gouvernement prendra des mesures appropriées, compatibles avec sa politique, pour harmoniser les taux d'intérêt appliqués aux prêts secondaires avec la politique du FIDA concernant les taux de rétrocession.
7. Le Gouvernement et le Conseil national de développement régional (CNDR) établissent le CCP chargé de coordonner les activités du projet au niveau national. Le CCP a pour tâche: a) de veiller à ce que les activités du projet soient conformes aux politiques du Gouvernement pour le secteur et aux conditions et modalités de l'accord de prêt; b) de définir, au moyen d'un accord, les droits et responsabilités respectifs de l'ANDR et de la DGDR dans l'exécution du projet; et c) de régler toute difficulté politique ou financière concernant le projet.
8. L'unité d'exécution du projet (UEP) est mise en place au sein de l'ANDR et, tout en assurant le secrétariat du CCP, elle tient les comptes du projet, soumet des rapports conformément aux dispositions de l'accord de prêt, procède au suivi matériel, financier et d'impact des activités du projet au titre du PTBA, prépare, collationne et présente les demandes de reconstitution conformément aux instructions du Ministère des finances, administre les ateliers du projet et, enfin,



encadre ou exécute elle-même les bilans et études du projet. En collaboration avec la DGDR, l'ANDR nomme quatre agents à l'UEP: le directeur de projet, un fonctionnaire des finances, un spécialiste de suivi et évaluation et un spécialiste du développement rural de la DGDR.

9. Le Gouvernement veille à ce que l'ANDR prenne les dispositions nécessaires pour organiser l'administration du FCRA qui devra: a) recevoir toutes les demandes des ICP concernant le réescompte des prêts secondaires, et veiller à ce qu'elles soient conformes aux modalités et conditions spécifiées dans l'accord de financement subsidiaire avec l'ANDR; b) approuver ou rejeter les demandes; c) soumettre tous les comptes, états financiers et autres rapports relatifs aux opérations du FCRA, conformément aux prescriptions et aux conditions du Gouvernement et à l'accord de financement subsidiaire avec l'ANDR; d) établir le budget et le programme de prêts annuels du fonds pour le soumettre au FIDA; e) se charger de la gestion générale du FCRA de façon à en assurer la viabilité et le fonctionnement durable.

10. Le Gouvernement soumet au FIDA, pour examen et commentaires, le projet de PTBA fondé sur les programmes de travail et budgets établis par chacun des organismes d'exécution pour le projet au plus tard deux mois avant l'ouverture de chaque année budgétaire de l'État. Le Gouvernement prend en compte les observations du FIDA avant d'établir la version finale du PTBA.

11. Il ne sera procédé à aucun retrait sur le compte de prêt en ce qui concerne les paiements effectués:

- a) avant que le Gouvernement n'ait soumis au FIDA le PTBA pour la première année d'exécution du projet de façon à donner satisfaction au FIDA;
- b) au titre de dépenses afférentes au crédit additionnel, avant que l'accord de financement subsidiaire avec l'ANDR, agréé par le FIDA pour la forme comme pour le fond, n'ait été dûment mis en oeuvre et pris force obligatoire pour le Gouvernement et l'ANDR conformément aux dispositions y figurant.

12. La prise d'effet de l'accord de prêt est subordonnée aux conditions additionnelles suivantes:

- a) le Gouvernement a créé le CCP en lui donnant un mandat et une composition qui agréent au FIDA;
- b) le Gouvernement a, par l'intermédiaire de l'ANDR, sélectionné et nommé le directeur de projet dont les qualifications et l'expérience ainsi que les conditions d'emploi sont agréées par le FIDA.